

**Statut commun : négociation ou provocation !!!**

Est-ce l'effet « nouveau groupe » ? Est-ce l'effet du changement de certaines têtes à la Direction des Ressources Humaines depuis plusieurs mois ? Nous ne savons pas ... mais en tous les cas, rien ne va plus en matière de « dialogue social » chez AG2R-REUNICA !

Les réunions sur le futur statut commun ont repris au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015, après une suspension de plusieurs mois pour cause d'élections professionnelles.

Nous avons espéré que la direction allait mettre à profit cette longue interruption pour revoir sa copie, surtout après le mouvement de grève très suivi du mois de février 2015.

Eh bien, non ! Les propositions de la direction sont en tous points identiques à celles de 2014 !

La seule « avancée » est l'acceptation d'un groupe fermé pour la retraite supplémentaire article 39 existant à AG2R ... dont les principaux bénéficiaires sont les cadres à haut revenu et donc les membres du Comité de Direction ... ceci explique-t-il cela ?

Selon les règles légales, nos actuels accords d'entreprise, tous largement supérieurs à la CCN, tomberont fin mars 2016. **Au-delà de cette date, si les négociations n'aboutissent pas, la direction aura les mains libres pour mettre en place son projet de statut commun.** La direction joue-t-elle la montre pour faire pression sur les organisations syndicales ? Dans ces conditions, on peut s'interroger : pourquoi avoir voulu anticiper d'une année la date légale de début des négociations ?

Les actuelles propositions de la direction représentent sur tous les points (temps de travail, dispositifs de fin de carrière, médaille du travail, prime de transport, prime de scolarité, régime Frais de Santé, ...) un recul sans précédent aussi bien chez REUNICA que chez AG2R. La direction reste fidèle à son objectif : nous ramener au simple niveau de la Convention Collective Nationale.

**Ce n'est pas acceptable !** Puisque la direction n'a pas voulu entendre les salariés mobilisés en février dernier, pour FO, **une nouvelle mobilisation d'une plus grande ampleur est nécessaire, dès maintenant.**

**Sommaire**

<b>éditorial</b>	p1
<b>Des méthodes à l'anglo-saxonne - Contrôles croisés</b>	p2
<b>NAO chez AG2R-REUNICA - Accord d'intéressement 2015/2018</b>	p3
<b>Casser des emplois au nom de la simplification administrative</b>	p4

## Quand la direction choisit les méthodes à l'anglo-saxonne

Cela donne quoi ? Une absence complète de considération pour les salariés, en particulier pour le personnel en CDD.

→ Derrière le concept a priori prometteur de « priorité à la mobilité interne » se cache une réalité bien moins engageante. En période de croissance des emplois, favoriser la mobilité interne est, bien entendu, un plus. Mais en situation de régression des emplois dans le groupe (et ce n'est pas fini, en commission GPEC début juillet 2015, la direction annonce la disparition de 300 emplois sur le périmètre AG2R-REUNICA-La Mondiale d'ici 2018), c'est tout autre chose.

**Des postes en CDI affichés sur lesquels seuls des CDD ont postulé sont « suspendus » c'est-à-dire purement et simplement retirés !!!** Et, c'est arrivé dans un CG, les CDD postulants qui, après tous les entretiens RH, attendaient une date de rencontre avec le responsable du service, ont découvert à travers un compte rendu de réunion DP que le poste était supprimé. Silence assourdissant des services RH !

→ Cinq ans de bons et loyaux services dans une DR, en contrat de professionnalisation d'abord, puis en CDD de remplacement d'un salarié. **Le salarié remplacé étant passé en invalidité, coup de fil des services RH le lundi pour informer le salarié en CDD que son contrat se finissait le mardi !** Un appel ou un mail du Directeur Régional ou du Directeur de Marché, pensez-vous ! Ils avaient sûrement autre chose à faire que de se préoccuper de ce salarié qui a donné toute satisfaction pendant cinq ans et qui est viré du jour au lendemain !

→ **On trouve de tout sur Le Bon Coin ! Y compris des annonces de recrutement pour des postes en CDD dans le groupe.** Oui, vous avez bien lu ! Entre le pyjama du petit dernier et la voiture bonne pour la casse, c'est comme cela qu'on recrute chez AG2R-REUNICA !

## Contrôles croisés en Centre de Gestion dans les services liquidation Retraite

Malgré nos réticences exprimées dans plusieurs instances, l'instauration des contrôles croisés, qui permet à un salarié de classe et niveau inférieur de contrôler le travail d'un salarié d'une classe et d'un niveau supérieur, a été mise en œuvre.

**Les élus FO font ce qu'ils disent et disent ce qu'ils font !**

Comme annoncé à plusieurs reprises, les délégués FO ont saisi des Inspections du Travail. **Réponse sans appel des différentes Inspections du Travail : cette mise en œuvre s'est faite en toute illégalité puisqu'il n'y a eu aucune consultation des instances représentatives du personnel ...** et que cela soit fait ou pas sur une base de « volontariat » ne change rien à l'affaire.

Le CHSCT National a eu droit, suite aux interventions des Inspections du Travail, à une information sur le sujet ... mais aucune consultation, ... de même aucune saisine du Comité d'Entreprise !

La direction d'AG2R-REUNICA serait-elle au-dessus des lois ?

**Pour FO, c'est évident : un salarié de classe et niveau inférieur qui peut contrôler le travail d'un salarié d'une classe et d'un niveau supérieur doit, au minimum, accéder à la classe et au niveau du salarié contrôlé !**

\*\*\*\*\*



## Négociation sur les salaires 2015 (NAO) chez AG2R-REUNICA : le scandale de la branche !

2014 : NAO chez AG2R = 35€ mensuel d'augmentation (accord signé par FO), un des meilleurs accords de la branche !

2015 : zéro en augmentation collective chez AG2R-REUNICA, comme au niveau de la branche. Une situation inédite depuis l'existence de nos deux groupes. AG2R-REUNICA se retrouve, aujourd'hui, être un des seuls groupes à n'avoir accordé aucune augmentation collective (prime ou augmentation de salaire) en 2015.

Et pour cause, puisque ces négociations se sont déroulées hors de tout principe imposé par le Code du Travail, à savoir des négociations loyales et sérieuses.

Loyales et sérieuses ces négociations ? Quand on sait que sur le budget attribué par les Conseils d'Administration, la direction, unilatéralement, a décidé de distribuer les augmentations individuelles dès février/mars 2015, avant même toute discussion avec les syndicats qui ont débuté en avril 2015.

Pour annoncer en avril 2015 qu'il n'y avait plus de disponibilité pour les augmentations collectives, ce qui était complètement faux puisqu'il restait, au moins, 0,7% de la masse salariale à distribuer.

Merci à l'avenant n°9 qui, contrairement aux anciennes dispositions de la Convention Collective Nationale, a renvoyé la discussion sur l'évolution des salaires réels aux Groupes de Protection Sociale et permis l'attribution d'augmentation individuelle à la seule « libre appréciation » de l'employeur.

Loyales et sérieuses ces négociations ? Quand on sait, par un mail émanant des services RH, que la direction a choisi de jongler avec une prime complémentaire d'intéressement 2014 pour compenser une non-augmentation collective de salaire ! Ce qui est légalement interdit !

**Et ce qui veut dire aussi, que les salariés du groupe se seront « autofinancés » cette prime complémentaire d'intéressement !**

## Accord d'intéressement pour les années 2015/2017

Pour FO, c'est clair :

- l'intéressement ne peut venir qu'en complément de mesures salariales permettant le maintien, au minimum, du pouvoir d'achat
- il ne peut se substituer aux augmentations collectives de salaires

2015, première année où les négociations de salaires à AG2R-REUNICA se sont traduites par zéro en augmentations collectives ; 2015, année où 4 organisations syndicales ont pourtant accepté de signer un accord d'intéressement.

En termes de symbole, pour la direction, c'est du pain béni.

Sans compter que cet accord est moins bon que les précédents, notamment sur le périmètre ex-REUNICA. Même certains signataires le reconnaissent.

Au Comité d'Entreprise de juillet, ce projet d'accord n'a pas fait l'unanimité, c'est le moins qu'on puisse dire, puisque seule la CGC a émis un avis favorable. La CFDT et la CGT (signataires de l'accord) s'étaient abstenus, FO (non signataire) et l'UNSA (qui l'a finalement signé 3 jours plus tard !!!) avaient voté contre.

\*\*\*\*\*

## Salaires 2015 chez AG2R-REUNICA

Résumé de la négociation salariale, pas besoin de grands discours !





## Casser des emplois au nom de la simplification administrative

En octobre 2014, le 1<sup>er</sup> ministre a adressé une lettre de mission à la présidente du Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale. Son objectif, au nom de la simplification administrative chère aux entreprises : faire étudier la faisabilité du transfert du recouvrement des cotisations de retraite complémentaire vers les URSSAF.

Les régimes de retraite complémentaire étant gérés par les partenaires sociaux sans intervention de l'Etat, on peut remarquer, au passage, que dans son obsession à faire plaisir aux employeurs, le 1<sup>er</sup> ministre n'hésite pas à attaquer le paritarisme.

Le 16 juillet dernier, le Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale a rendu son rapport. Et, sans surprise, il va dans le sens voulu par Manuel Valls.

A partir du 01/01/2016 (date de généralisation de la Déclaration Sociale Nominative), ce rapport préconise trois hypothèses avec des calendriers plus ou moins rapprochés selon l'étendue du transfert vers les URSSAF :

- un simple contrôle des assiettes de cotisation (court terme)
- un transfert partiel du recouvrement, le contrôle des données et droits individuels restant du ressort des Groupes de Protection Sociale (moyen terme)
- un transfert intégral des opérations de recouvrement (horizon 2020)

**Dans tous les cas, de nombreux emplois seront touchés. Dans l'hypothèse du transfert intégral, 2040 emplois équivalent temps plein sont directement menacés.**

Et l'argutie du Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale d'une nécessaire adaptation préalable des systèmes d'information n'est que de la poudre aux yeux. Les URSSAF gèrent déjà les cotisations de retraite complémentaire (et de prévoyance) des entreprises adhérentes au Chèque Emploi, « l'adaptation » des systèmes d'information est donc déjà en bonne voie.

Au-delà de l'impact majeur sur nos emplois, il s'agit aussi d'une nouvelle étape vers l'intégration de nos régimes de retraite complémentaire par points dans le régime général ... avec, à la clef, n'en doutons pas, de nouvelles baisses de droits et revenus pour les retraités.

**Avec Force Ouvrière, défendons  
nos accords d'entreprise**

### BULLETIN D'ADHESION

NOM : .....

PRENOM : .....

ETABLISSEMENT : .....

DATE ET SIGNATURE : .....

A remettre à un délégué syndical FO de votre site ou à retourner par courrier à :

Nicole BREVAULT (LEVALLOIS), Jocelyne KIMMEL (REIMS), Yolande SAKRI (MARSEILLE),  
Corinne MIRVILLE (TOULOUSE), El Hadi RAMACHE (DOLET), Jacqueline PIETRASZEWSKI (VILLETTE),  
Yves COUTANTIC (MONTHOLON)